

Où en est  
ta reconversion ?

J'ai pu être recruté  
et j'ai déjà évolué !

DÉCLARER SON HANDICAP, CE N'EST PAS RIEN MAIS ÇA CHANGE TOUT.

**LE HANDICAP  
TOUS CONCERNÉS**

Vous avez des compétences? Déclarer votre handicap dès la candidature, c'est simple et confidentiel pour bénéficier de conditions de recrutement et de travail adaptées dès le 1<sup>er</sup> jour. Plus d'informations sur :

[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/handicap-tous-concernes](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/handicap-tous-concernes)



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Ce sera  
peut-être  
le cas un jour.

Pourquoi demander  
la RQTH si tu n'as  
besoin de rien ?

DÉCLARER SON HANDICAP, CE N'EST PAS RIEN MAIS ÇA CHANGE TOUT.

**LE HANDICAP  
TOUS CONCERNÉS**

Que votre handicap soit visible ou non, connu de vos collègues ou non, sa déclaration est une démarche simple et confidentielle pour bénéficier de conditions de travail adaptées. Plus d'informations sur :

[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/handicap-tous-concernes](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/handicap-tous-concernes)



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION





Un aménagement  
de poste,  
c'est quoi au juste ?

Pour moi comme  
pour l'institution,  
c'est innover  
et s'adapter.

DÉCLARER SON HANDICAP, CE N'EST PAS RIEN MAIS ÇA CHANGE TOUT.

**LE HANDICAP  
TOUS CONCERNÉS**

Que votre handicap soit visible ou non, connu de vos collègues ou non, sa déclaration est une démarche simple et confidentielle pour bénéficier de conditions de travail adaptées. Plus d'informations sur :

[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/handicap-tous-concernes](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/handicap-tous-concernes)



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Un équipement  
financé,  
c'est possible ?

Oui,  
en se déclarant !

DÉCLARER SON HANDICAP, CE N'EST PAS RIEN MAIS ÇA CHANGE TOUT.

**LE HANDICAP  
TOUS CONCERNÉS**

Que votre handicap soit visible ou non, connu de vos collègues ou non, sa déclaration est une démarche simple et confidentielle pour bénéficier de conditions de travail adaptées. Plus d'informations sur :

[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/handicap-tous-concernes](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/handicap-tous-concernes)



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION





Ce que j'ai, ce n'est  
pas si grave !

Et en même temps,  
c'est suffisant  
pour envisager  
une RQTH...

DÉCLARER SON HANDICAP, CE N'EST PAS RIEN MAIS ÇA CHANGE TOUT.

**LE HANDICAP  
TOUS CONCERNÉS**

Que votre handicap soit visible ou non, connu de vos collègues ou non, sa déclaration est une démarche simple et confidentielle pour bénéficier de conditions de travail adaptées. Plus d'informations sur :

[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/handicap-tous-concernes](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/handicap-tous-concernes)



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



La déclaration,  
c'est utile ?

Pas seulement utile,  
**simplement  
indispensable.**

**DÉCLARER SON HANDICAP, CE N'EST PAS RIEN MAIS ÇA CHANGE TOUT.**

**LE HANDICAP  
TOUS CONCERNÉS**

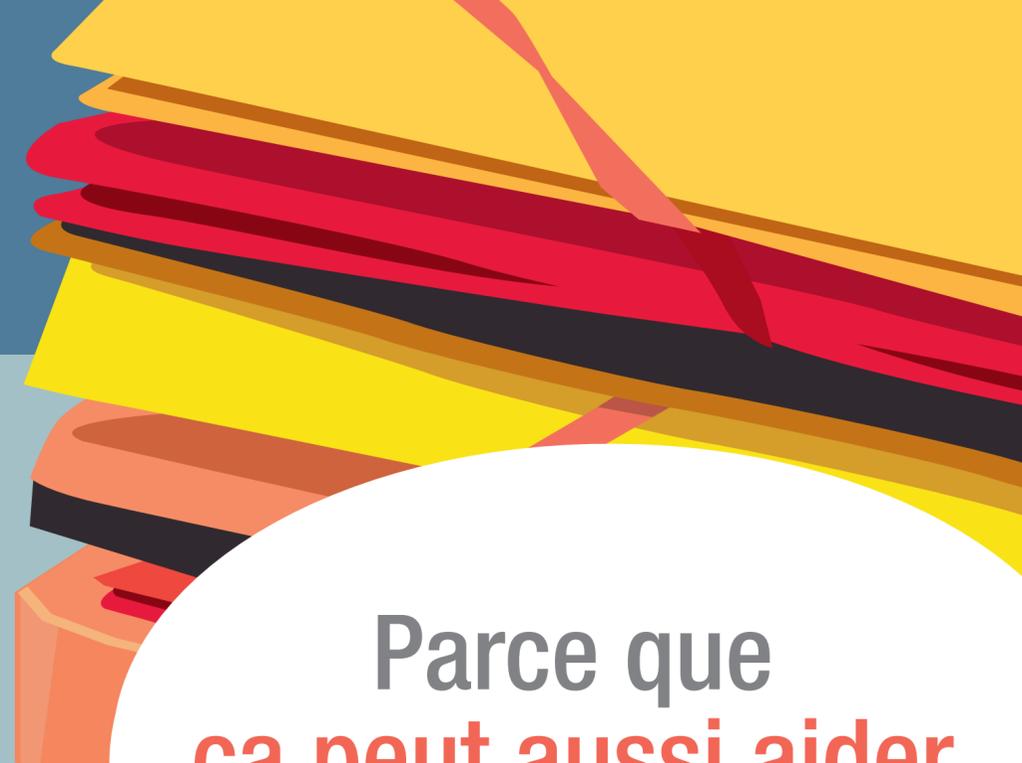
Déclarer son handicap est une démarche simple et confidentielle. Elle n'est pas seulement utile, elle est indispensable : parce que, qu'il soit visible ou non, en déclarant votre handicap, vous pouvez bénéficier de conditions de travail adaptées à votre situation. Plus d'informations sur :

[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/handicap-tous-concernes](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/handicap-tous-concernes)



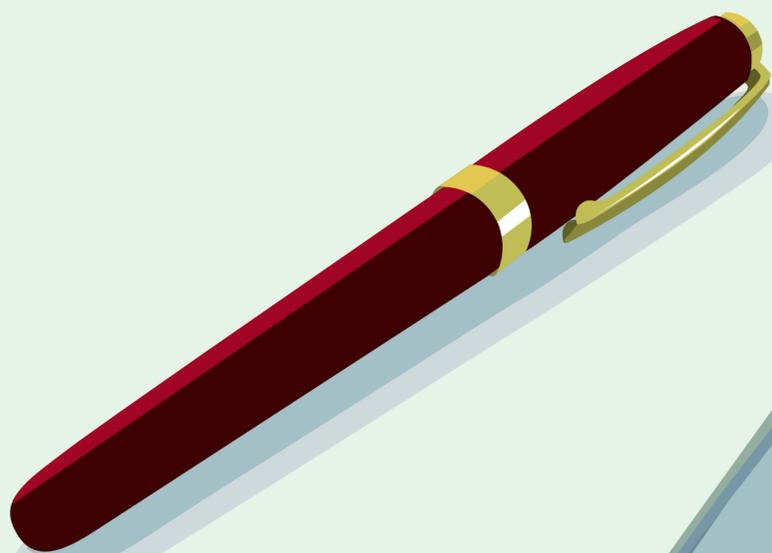
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE  
LA RECHERCHE





Pourquoi le dire  
quand ça  
ne se voit pas ?

Parce que  
ça peut aussi aider  
les autres.



**DÉCLARER SON HANDICAP, CE N'EST PAS RIEN MAIS ÇA CHANGE TOUT.**

**LE HANDICAP  
TOUS CONCERNÉS**

Il n'est pas nécessaire que votre handicap soit visible pour que vous décidiez de le déclarer. C'est une démarche simple et confidentielle qui peut vous aider à obtenir des conditions de travail adaptées. Et peut-être convaincre certains de vos collègues d'en faire autant. Plus d'informations sur :

[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/handicap-tous-concernes](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/handicap-tous-concernes)

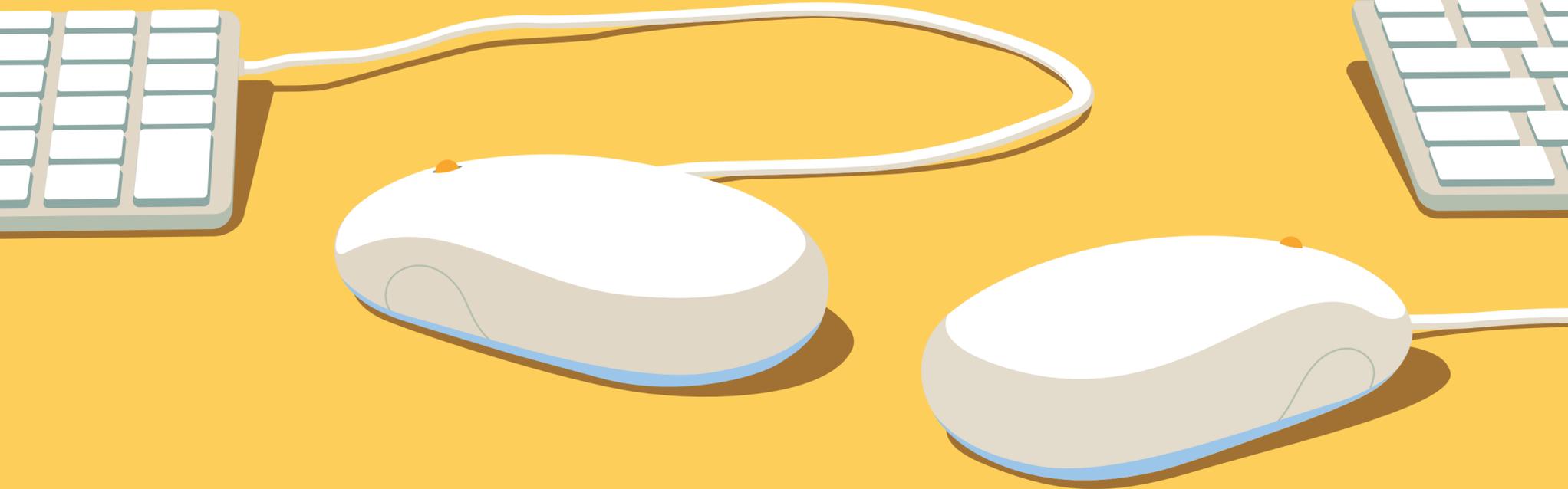


MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE  
LA RECHERCHE



Ça peut  
vraiment changer  
les choses ?

Montrer qu'on  
peut être  
handicapé et  
compétent.



**DÉCLARER SON HANDICAP, CE N'EST PAS RIEN MAIS ÇA CHANGE TOUT.**

**LE HANDICAP  
TOUS CONCERNÉS**

Que votre handicap soit visible ou non, c'est à vous de le déclarer. Cette démarche, simple et confidentielle, peut vous aider à obtenir des conditions de travail adaptées à votre situation. Et montrer que le handicap n'a rien à voir avec la compétence. Plus d'informations sur : [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/handicap-tous-concernes](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/handicap-tous-concernes)



Et alors  
ce 1<sup>er</sup> jour,  
ça s'est passé  
comment ?

Avec mon  
recrutement au  
titre du handicap,  
tout était prévu



DÉCLARER SON HANDICAP, CE N'EST PAS RIEN MAIS ÇA CHANGE TOUT.

**LE HANDICAP  
TOUS CONCERNÉS**

Vous avez des compétences ? Déclarer votre handicap dès la candidature, c'est simple et confidentiel pour bénéficier de conditions de recrutement et de travail adaptées dès le 1<sup>er</sup> jour. Plus d'informations sur :

[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/handicap-tous-concernes](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/handicap-tous-concernes)



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE  
LA RECHERCHE



Si tu avais  
un handicap,  
tu le déclarerais ?

C'est  
déjà fait !



**DÉCLARER SON HANDICAP, CE N'EST PAS RIEN MAIS ÇA CHANGE TOUT.**

**LE HANDICAP  
TOUS CONCERNÉS**

Que votre handicap soit visible ou non, connu de vos collègues ou non, sa déclaration est une démarche simple et confidentielle pour bénéficier de conditions de travail adaptées. Plus d'informations sur :

[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/handicap-tous-concernes](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/handicap-tous-concernes)



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE  
LA RECHERCHE

